



ÉTAT DES LIEUX DES SYSTÈMES DE PAIEMENT INSTANTANÉ INCLUSIFS EN AFRIQUE

SIIPS 2025 • Case Study

IPN Egypt

Histoire



Défi

Le système de paiement instantané (« SPI ») égyptien Instant Payment Network (« IPN ») a vu le jour sous l'impulsion d'initiatives réglementaires visant à favoriser la transformation numérique et à renforcer l'inclusion financière. Dans le cadre de la vision de l'Égypte à l'horizon 2030—Vision 2030—lancée en 2016, le pays s'est fixé pour ambition d'accroître les taux d'inclusion financière et de parvenir à l'émancipation économique. Pour ce faire, il entend mettre à disposition de tous les segments de population des produits et des services financiers numériques de grande qualité à un coût abordable (ministère égyptien de la Planification et du Développement économique, 2023). Dans cette dynamique, la Stratégie d'inclusion financière (2022-2025) mise au point par la Banque centrale d'Égypte (Central Bank of Egypt, « CBE ») est venue donner corps à la Vision 2030. Elle donne ainsi la priorité à l'inclusion financière et place l'inclusion des femmes au premier plan du programme de développement de la CBE (CBE, 2021a).

La feuille de route prévoyait des initiatives visant à stimuler et à promouvoir les paiements numériques dans le cadre de la transformation numérique de l'économie nationale. À cette fin, la CBE a entrepris de créer le SPI IPN en 2020, avec pour ambition de permettre aux utilisateurs finaux d'effectuer des transactions financières (transferts/achats) auprès de différents fournisseurs de services de paiement (« FSP ») en utilisant différents instruments et canaux de paiement (CBE, 2020). La CBE a chargé Egyptian Banks Company (« EBC »), sa filiale technologique, de piloter le projet.

À cette époque, l'inclusion financière en Égypte faisait face à plusieurs obstacles, parmi lesquels une dépendance persistante aux paiements en espèces. En 2021, 27 % de la population adulte égyptienne détenait un compte auprès d'une institution financière (Banque mondiale, 2021g).

Le projet de SPI IPN avait pour objectif d'intégrer l'ensemble de la population dans l'écosystème des paiements numériques, et pas uniquement le segment bancarisé, afin de permettre aux personnes sans compte bancaire d'effectuer des paiements numériques.

Depuis son lancement en 2022, IPN s'est imposé comme une alternative électronique accessible aux paiements en espèces, dans la mesure où le SPI conserve les avantages du liquide tout en atténuant les inconvénients. Plus précisément, IPN assure un règlement immédiat, un accès universel et une disponibilité permanente, tout en éliminant les risques de sécurité et les inefficiences liés à l'argent liquide.

Les utilisateurs finaux peuvent accéder à IPN via les canaux bancaires. Toutefois, le besoin d'une interface conviviale pour les consommateurs a conduit à la création d'InstaPay, une application mobile qui permet aux utilisateurs finaux d'accéder à IPN et d'envoyer ou de recevoir de l'argent instantanément entre n'importe quel(le) compte, carte ou portefeuille mobile, et ce 24 heures/24 et 7 jours/7 (CBE, 2025b). Via InstaPay, les utilisateurs peuvent rattacher plusieurs comptes bancaires à l'application. IPN est l'un des trois seuls SPI en Afrique à proposer un canal d'accès numérique direct aux usagers (les deux autres étant SWAM au Maroc et SIMO au Mozambique). À l'inverse, la plupart des autres SPI africains ne proposent qu'une infrastructure de *back-end*, complétée par des API facilitant l'intégration des FSP.

Le régulateur égyptien a imposé la gratuité de tous les paiements de particulier à particulier (« P2P ») et de particulier à entreprise (« P2B ») transitant via IPN et InstaPay. L'objectif était clair : encourager une adoption massive du dispositif dès le lancement, démontrer la rapidité et la commodité des paiements en temps réel et donner un coup d'accélérateur aux stratégies égyptiennes visant à réduire le recours à l'argent liquide et à accroître l'inclusion financière. L'exonération de frais a été maintenue pendant trois ans, jusqu'au 1^{er} avril 2025. Depuis, IPN a autorisé l'application de frais plafonnés, dont les recettes devraient financer la modernisation de l'infrastructure sans

pour autant entraver la dynamique de croissance (*Business Today*, 2025). Les usagers sont clairement informés des frais applicables en amont de la confirmation de chaque transaction.



Valeur ajoutée

IPN a été conçu pour permettre aux utilisateurs finaux de rattacher leurs comptes bancaires, leurs cartes et leurs portefeuilles mobiles à l'infrastructure de paiement en temps réel. La proposition de valeur d'IPN s'articule autour des éléments clés suivants :

- **Simplicité et commodité :** le système est conçu pour être facile à utiliser et accessible à tout moment. Le processus de transfert est simplifié à quelques étapes seulement, ce qui permet d'exécuter une transaction en moins de 10 secondes. Les utilisateurs peuvent initier des transferts grâce à des alias faciles à retenir — comme un numéro de téléphone portable ou une adresse de paiement instantané — sans avoir à saisir de longues coordonnées bancaires difficiles à mémoriser ;
- **Transferts instantanés :** IPN permet d'effectuer des transferts numériques instantanés et reste disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, y compris les week-ends et jours fériés ;
- **Interopérabilité :** les utilisateurs peuvent envoyer de l'argent en temps réel vers tous types de comptes bancaires, portefeuilles mobiles et cartes (de débit, de crédit ou prépayée) en Égypte. Cette couverture multi-supports permet de mettre des instruments de paiement à disposition de segments de la population qui étaient jusque-là cantonnés à un seul canal ;
- **Fonctionnalités et cas d'utilisation étendus :** à son lancement, IPN ne prenait en charge que les transactions P2P. Le dispositif propose désormais un éventail bien plus large de cas d'utilisation : paiements de particulier à entreprise (« P2B »), paiements interentreprises (« B2B ») et paiements transfrontaliers. Lancée en décembre 2024, la fonctionnalité de
- **Paiements transfrontaliers entrants** permet aux destinataires de fonds en Égypte de recevoir des fonds directement sur leur compte ou leur portefeuille.
- Ces cas d'utilisation, qui s'ajoutent aux demandes de paiement, liens de paiement et services de tokenisation des transactions, répondent aux besoins du secteur où l'utilisation de l'argent liquide reste prédominante, comme les services de livraison, l'hôtellerie et les transports. L'intégration de fintechs via des interfaces de programmation d'applications (« API ») devrait encore élargir la gamme des cas d'utilisation proposés à l'avenir ;
- **Accessibilité financière :** l'opérateur n'appliquait au départ aucun frais aux transactions transitant via IPN, avant d'instaurer des frais de service en avril 2025. Pour les transactions financières, la structure tarifaire est la suivante : 0,1 % du montant de la transaction, avec un minimum de 0,5 EGP (soit 0,01 USD) et un plafond de 20 EGP (0,39 USD)¹. Ces frais sont à la charge des usagers, les commerçants continuant d'accepter les paiements via IPN sans frais supplémentaires. Pour les participants aux groupes de discussion, le faible coût d'IPN est un catalyseur clé de son adoption². Dans le cadre d'un sondage mené par AfricaNenda Foundation (« AfricaNenda ») en 2025, une participante a fait savoir que son époux préférait désormais utiliser InstaPay plutôt que l'argent liquide, le plafonnement des frais de transaction en faisant une solution abordable. Une autre participante, qui réglait auparavant toutes ses opérations en espèces a expliqué avoir adopté InstaPay pour simplifier la gestion de ses finances au quotidien. Plusieurs répondants ont également rattaché à InstaPay le compte sur lequel leur salaire est versé à InstaPay, faisant l'éloge du service, qui constitue une alternative à la fois pratique et abordable à l'argent liquide.
- **Les équipes d'IPN ont mis au point ce nouveau modèle tarifaire en tenant compte de plusieurs facteurs :** le contexte économique local, les structures tarifaires antérieures, le coût

- associé à la gestion des espèces et les retours des utilisateurs. L'objectif était de maintenir des frais abordables pour les transactions de faible montant, afin de favoriser l'adoption des paiements numériques ;
- **Opérations non financières :** les fonctionnalités d'IPN ne se limitent pas aux transactions financières. Des fonctionnalités prisées, telles que la consultation du solde ou l'accès à des extraits de compte simplifiés, sont également proposées. Ces services répondent aux besoins de différents segments démographiques, notamment les personnes âgées. Depuis la mise en place de la nouvelle structure tarifaire, les utilisateurs peuvent réaliser tous les mois jusqu'à 10 opérations non financières sans frais. Au-delà, chaque opération est facturée 0,5 EGP (0,01 dollar). Cette approche permet de préserver l'efficacité du système ;
 - **Fiabilité et sécurité :** grâce au soutien explicite de la CBE, le système bénéficie d'un cadre réglementaire proactif et qui fait de la cybersécurité une priorité. Le soutien explicite de la CBE suscite la confiance des citoyens habitués à opérer en espèces et contribue à dissiper leurs appréhensions initiales. La validation des éléments constitutifs de la transaction, comme le nom du bénéficiaire et le montant de l'opération, permet d'éviter des erreurs telles que l'envoi de fonds à la mauvaise personne ;
 - **Espace de comptes unifié :** InstaPay met à disposition des utilisateurs finaux une plateforme unique regroupant tous leurs comptes. Plutôt que de jongler entre plusieurs applications aux fonctionnalités différentes, les utilisateurs peuvent centraliser leurs activités financières auprès de diverses banques au sein d'une seule et même plateforme sécurisée ;
 - **Règlement instantané :** lorsqu'un client ou un fournisseur règle via IPN/InstaPay, le commerçant reçoit les fonds instantanément, ce qui constitue un avantage considérable par rapport aux délais de règlement des passerelles de paiement traditionnelles.

Chronologie des événements

Avant 2021, le principal moyen d'effectuer des transferts électroniques consistait à passer par la chambre de compensation automatisée (« ACH »). Elle était fermée les week-ends et les jours fériés et jugée peu intuitive pour ses utilisateurs par les parties prenantes. Les services de banque en ligne offraient par ailleurs une expérience utilisateur peu fluide et complexe, sans interopérabilité avec les portefeuilles mobiles et les cartes. Après analyse de SPI ayant suscité une adhésion rapide et massive, tels qu'UPI en Inde et Pix au Brésil, la CBE a décidé de développer IPN. Cette initiative était en phase avec la stratégie Vision 2030 de l'Égypte et l'objectif national d'évoluer vers une économie sans espèces.

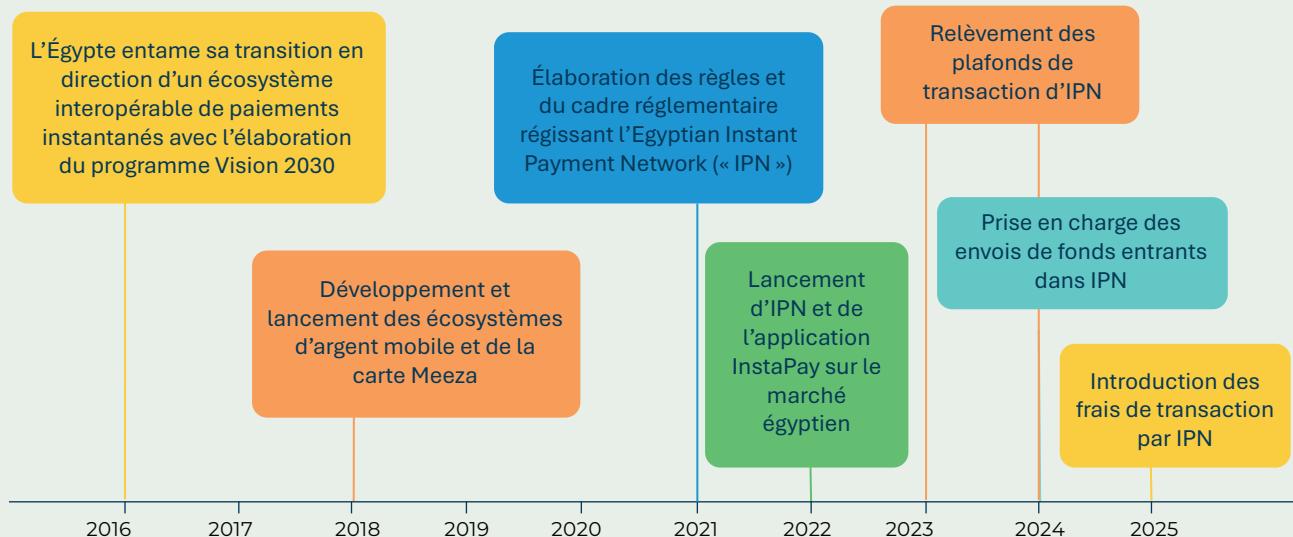
En octobre 2021, soit six mois avant le lancement d'IPN, la CBE a adopté la réglementation relative à IPN dans le but d'établir un cadre réglementaire et de rassurer les banques locales et internationales quant à la couverture et à la protection du réseau par la banque centrale. Comme nous l'avons déjà mentionné, les transactions via IPN ont été exonérées de frais pendant trois ans, jusqu'en avril 2025.

Le lancement du service d'envois de fonds internationaux instantanés en décembre 2024 a marqué une étape décisive. Il est désormais possible d'envoyer de l'argent en Égypte via le réseau d'IPN et de créditer directement les comptes bancaires ou les portefeuilles mobiles des bénéficiaires, en livres égyptiennes.

Depuis 2025, IPN travaille au lancement d'autres fonctionnalités P2B, comme l'acceptation des paiements au point de vente via des codes QR statiques et dynamiques, étant donné que près de 1,2 million de terminaux en Égypte ne sont pas encore reliés à IPN (*Daily News Egypt*, 2023). Parmi les autres projets en cours de développement

figurent la prise en charge de retraits d'espèces aux guichets/distributeurs automatiques bancaires (« GAB »/« DAB ») via l'application InstaPay, la possibilité d'intégrer des fintechs via des API ouvertes pour élargir la gamme de cas d'utilisation proposés et permettre la prise en charge des transferts transfrontaliers, grâce à la création de liaisons bilatérales avec d'autres SPI dans des pays comme la Jordanie, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis. Le déploiement d'une plateforme de connaissance électronique du client (« eKYC », de l'anglais *Electronic Know your customer*) est également attendu pour fin 2025, ouvrant la voie à l'introduction de fonctionnalités comme l'authentification biométrique.

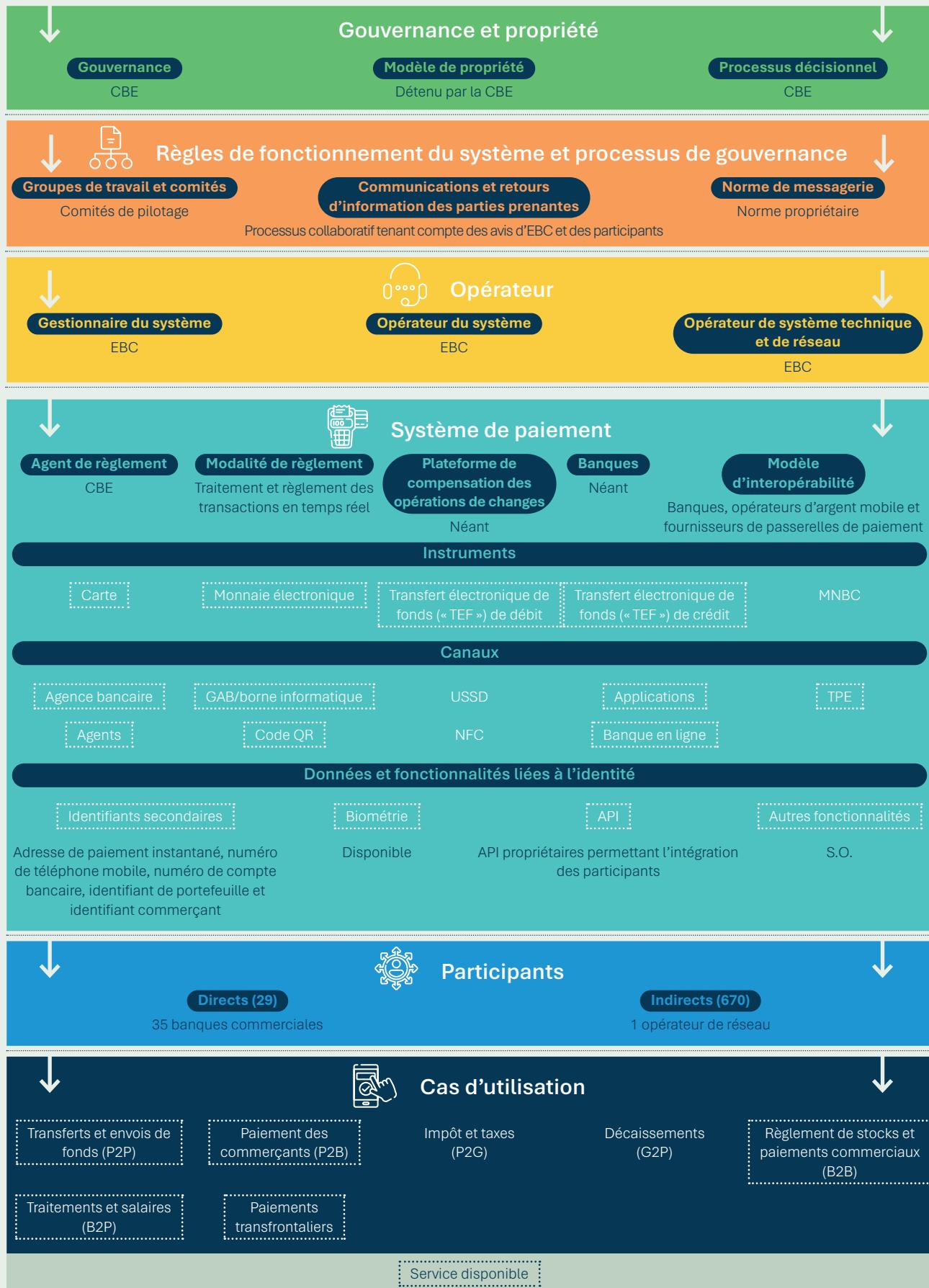
Frise chronologique du développement du système IPN en Égypte



Source : Egyptian Banks Company, 2025

Gouvernance et opérations

Aperçu du système de paiement



À l'heure actuelle, 35 banques commerciales opérant en Égypte ainsi qu'InstaPay participent directement au SPI IPN. Le système connecte ces banques participantes entre elles, ce qui permet aux utilisateurs finaux d'effectuer des transferts instantanés interopérables entre différents instruments de paiement. Le réseau continue d'intégrer de nouvelles banques et la participation de fintechs et d'autres entités non bancaires est prévue à l'avenir, en phase avec les objectifs nationaux en matière d'inclusion financière et de transformation numérique. IPN propose des API propriétaires pour faciliter l'intégration des participants et a déployé sa propre norme de messagerie pour les communications.



Structure de gouvernance

La CBE gère IPN selon un modèle de gouvernance à trois niveaux, conciliant politique nationale, supervision réglementaire et agilité opérationnelle. Au plus haut niveau, le National Payments Council définit la stratégie globale en matière de paiements. Composé des principaux ministres, de responsables de la sécurité et du gouverneur de la CBE, ce conseil est présidé par le président de la République. Le conseil de la CBE traduit cette stratégie en réglementations concrètes et en mesure de surveillance des risques, notamment en approuvant la grille tarifaire d'IPN, les plafonds de transactions et les normes de sécurité applicables. La gestion opérationnelle courante relève du conseil d'EBC, présidé par son PDG et composé de représentants de la CBE et des banques. EBC assure le rôle d'opérateur du commutateur, certifie les participants et pilote la feuille de route d'InstaPay. Cette architecture de gouvernance garantit à la fois l'alignement politique sur les objectifs d'inclusion financière, l'existence de garde-fous réglementaires solides et l'agilité technique nécessaire au bon fonctionnement du système.

En résumé, la CBE exerce une gouvernance centralisée d'IPN et cumule les fonctions de propriétaire du système, de superviseur et d'agent de règlement, tandis qu'EBC en assure

l'exploitation. Cette structure témoigne d'un soutien et d'un encadrement réglementaires, ce qui en fait un gage de confiance pour les banques participantes comme pour les usagers.



Fonctionnalité

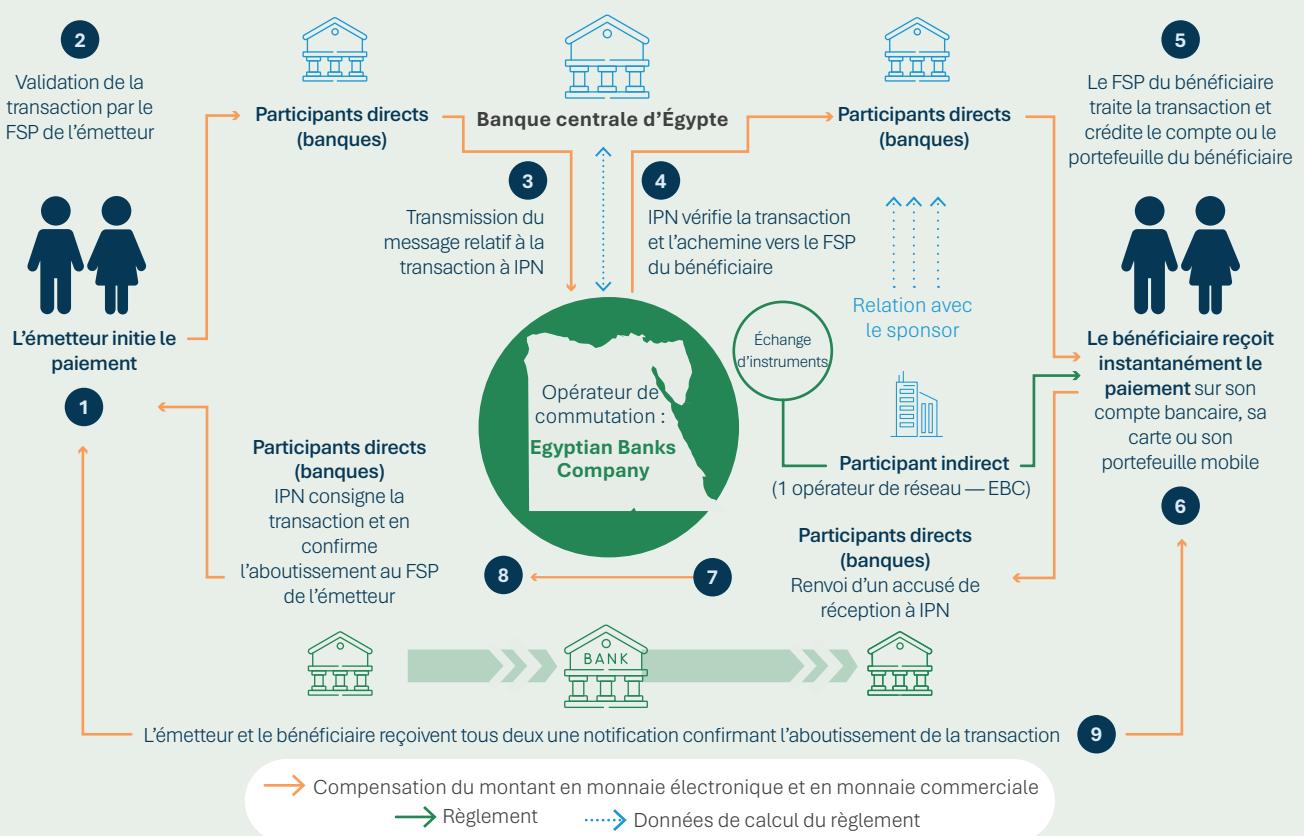
IPN repose sur un modèle de compensation centralisée, reliant entre elles les 35 banques participantes et 27 émetteurs de monnaie électronique, grâce à son intégration avec Meeza Digital, l'opérateur national du réseau de cartes de paiement.

IPN a été conçu pour absorber d'importants volumes de transactions. Afin de garantir la résilience et l'efficacité du système, les banques participantes doivent satisfaire à des critères techniques, notamment être capables de traiter un volume de transactions équivalent à au moins cinq fois leur volume de transactions actuel. Sur le plan opérationnel, l'objectif est de pouvoir exécuter une transaction en moins de 10 secondes. De plus, le système prend en charge les messages de confirmation de paiement en temps réel ainsi que la validation des transactions au moyen de fonctionnalités comme la confirmation du bénéficiaire. IPN utilise ses propres normes de messagerie et met à disposition des API propriétaires.

Le système permet de réaliser des paiements via divers instruments et canaux : comptes bancaires (particuliers et entreprises), portefeuilles mobiles, cartes de débit, cartes de crédit et cartes prépayées. Les fonctionnalités de retrait aux GAB/DAB et d'acceptation des paiements via des codes QR sont en phase pilote. Le système prend également en charge l'utilisation d'alias ou d'identifiants secondaires, comme les numéros de compte bancaire, les numéros de téléphone mobile, les identifiants commerçants, les codes QR et un identifiant système appelé « adresse de paiement instantané » (*instant payment address*), comparable à une adresse électronique. Dans le cadre de la procédure d'intégration, les utilisateurs

appairer leur téléphone portable avec le système en enregistrant leur carte SIM dans le système de la banque. Cette étape permet d'établir le lien entre l'identifiant cryptographique du téléphone, la carte SIM, l'identité étant confirmée par l'usager à l'aide des données de carte bancaire et d'un code d'accès à usage unique (« OTP »). Cet appairage entre le téléphone portable du client et IPN constitue le premier facteur d'authentification. Dans un second

temps, l'empreinte numérique de l'appareil mobile du client (*mobile device fingerprint*, « MDF ») et le numéro de téléphone portable communiqué lors du processus d'activation sont associés dans les registres du fournisseur de services, ce qui permet d'effectuer des transactions en toute sécurité. Enfin, la dernière étape consiste pour les utilisateurs à créer un mot de passe qu'ils devront renseigner pour chaque transaction.



Normes techniques et cas d'utilisation

IPN utilise ses propres normes de messagerie et met à disposition des API propriétaires. EBC a fait le choix de ne pas adhérer aux normes internationales ISO, telles que les normes ISO 8583 et ISO 20022. Cette approche est censée permettre une exécution plus rapide des transactions et accroître la personnalisation des services. La conception technique du système harmonise les interfaces des banques participantes et intègre la logique complexe au sein du réseau, dans le but de simplifier le processus d'intégration.



Modèle économique

IPN opère selon un modèle économique non déficitaire. La CBE et EBC ont financé sur fonds propres le développement d'IPN, dont l'implémentation a été assurée par une équipe de développeurs d'EBC. La première version du système s'est volontairement réduite au développement de ses fonctions essentielles, afin de limiter l'investissement initial et de garantir un socle fonctionnel adéquat, les améliorations et mises à niveau étant prévues pour une phase ultérieure. Cette approche progressive du

développement technique a permis une montée en charge maîtrisée du système.

Comme indiqué précédemment, depuis le 1^{er} avril 2025, des frais de service sont facturés aux utilisateurs pour l'initiation des transactions. En revanche, l'acceptation des paiements via IPN reste gratuite pour les commerçants. Cette structure tarifaire vise à maintenir le coût des transactions de faible montant à un niveau abordable, tandis que les transactions de montants plus élevés contribuent à absorber les coûts induits par l'écosystème. Elle s'inscrit ainsi dans une logique d'autosuffisance plutôt que dans la recherche de profits significatifs.



Règles de fonctionnement du système et cadre réglementaire

La CBE encadre le fonctionnement d'IPN conformément à la réglementation nationale détaillée intitulée *Rules Regulating Services For Instant Payment Network Inside the Arab Republic of Egypt* (littéralement, règles régissant les services d'Instant Payment Network en République arabe d'Égypte), édictée en octobre 2021. Ces règles et contrôles fixent les exigences minimales auxquelles les banques et les FSP agréés par la CBE doivent se conformer pour pouvoir proposer des services via IPN. Le texte officiel peut être consulté en libre accès sur le site internet de la CBE. En revanche, les derniers les plus récents ne peuvent être consultés que par les banques participantes. Ces directives réglementaires tiennent compte des besoins de l'écosystème et ont été conçues en prenant en considération la culture et l'environnement locaux, y compris les dispositions en matière de protection des droits des clients. Pour pouvoir intégrer le réseau IPN, les établissements candidats doivent obtenir un agrément et se conformer à l'ensemble des exigences réglementaires applicables.

Pour obtenir leur agrément et intégrer IPN, les banques doivent solliciter les autorisations nécessaires à la CBE. Celles qui ne sont pas en mesure de satisfaire les exigences techniques peuvent se voir refuser leur intégration à IPN.

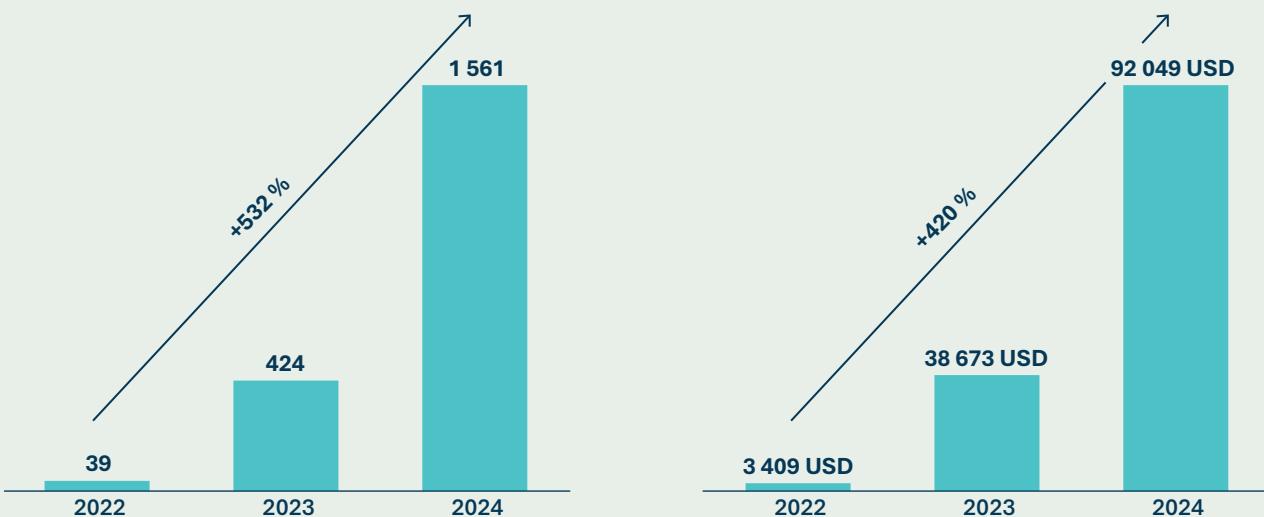
Parmi les normes techniques à respecter, les établissements candidats doivent produire les éléments suivants afin de démontrer leur capacité à exécuter des transactions financières et non financières en temps réel, 24 heures sur 24 et 365 jours par an :

- un engagement à réaliser l'ensemble des tests et à suivre toutes les procédures applicables, conformément à un calendrier de travail n'excédant pas six mois à compter de la date de la demande ;
- la présentation d'un plan de travail triennal, précisant notamment le nombre de comptes et de cartes clients destinés à être rattachés à IPN ;
- la soumission d'un plan complet de gestion des risques ;
- une estimation du volume et de la valeur des transactions qui seront traitées chaque année ;
- l'élaboration d'un plan marketing stratégique visant à présenter le service et à en simuler l'utilisation, avec mention obligatoire du budget approuvé.

Les règles encadrant IPN en Égypte fixent par ailleurs des plafonds de transactions journaliers et mensuels, ainsi que des montants maximums par opération. La valeur maximale journalière avait initialement été établie à 50 000 EGP (1 005 USD). Ce seuil a depuis été relevé à 70 000 EGP (1 407 USD) pour tenir compte des retours clients, de l'inflation croissante et de dévaluation de la monnaie locale.

La gestion et l'application des règles d'IPN reposent sur plusieurs mécanismes clés. IPN dispose notamment d'un système de résolution des litiges imposant aux banques de conserver des pistes d'audit pour chaque transaction transitant par le réseau et de garantir leur protection contre toute manipulation ou modification non autorisée. Cette procédure vise à faciliter les enquêtes en cas de fraude ainsi qu'à résoudre les litiges et les réclamations, les informations consignées dans le système constituant alors des preuves irréfutables.

IPN en Égypte : Volume des transactions (en millions) et valeur des transactions (en milliards d'USD)



Volumes et valeurs traités par le système de paiement

IPN comptait plus de 12,72 millions d'utilisateurs uniques fin 2024, soit près de 16 % de la population adulte égyptienne. Depuis son lancement en 2022, IPN a connu une forte croissance, tant en volumes qu'en valeurs de transactions. Le volume des transactions est passé de 39,1 millions en 2022 à 1,561 milliard en 2024, soit un taux de croissance annuel composé (« TCAC ») de 532 % sur trois ans. Sur la même période, la valeur des transactions est passée de 3,4 à 92 milliards de dollars, soit un TCAC de 420 %.

Malgré un démarrage modeste, la forte progression du volume et de la valeur des transactions traitées par IPN s'explique par plusieurs facteurs : l'accessibilité du système, l'élargissement des cas d'utilisation, la compétitivité des coûts et l'interopérabilité. Ces éléments ont également contribué au renforcement de l'inclusion financière en Égypte au cours des dernières années. En 2024, 43 % des adultes détenaient un compte auprès d'une institution financière, contre 27 % en 2021 (Banque mondiale, 2025b). La croissance du volume et de la valeur des transactions devrait se poursuivre, sous l'impulsion de la prise en charge progressive de nouveaux cas d'utilisation, de l'intégration continue de nouveaux participants et de l'ouverture de nouveaux comptes utilisateurs.



Enseignements en matière d'inclusivité

En Égypte, IPN a enregistré des progrès en matière d'inclusivité et satisfait désormais aux critères d'inclusivité du niveau « Avancé ». Dans l'édition précédente du Rapport SIIPS, IPN relevait de la catégorie des SPI « Non classé » car le système ne remplissait pas encore les critères d'inclusivité du niveau « Élémentaire », principalement du fait de l'absence de prise en charge du cas d'utilisation P2B. Cette lacune a depuis été comblée, grâce à l'application InstaPay. De plus, IPN répond désormais aussi à d'autres critères du niveau « Avancé » (dont la fonctionnalité multisectorielle et l'interopérabilité entre les systèmes nationaux) et du niveau « Mature » (dont la tarification abordable rendue possible par l'adoption d'un modèle économique non déficitaire).

Plusieurs leviers ont permis à IPN de renforcer l'inclusivité :

- Le réseau IPN est accessible via au moins un canal d'accès universel, à savoir InstaPay.** Le taux d'équipement en smartphones en Égypte, estimé à 90 %, garantit que l'utilisation du SPI au moyen d'une application mobile répond durablement à l'exigence d'accès via au moins un canal universel (NAOS Solutions, 2023). Le recours aux alias et identifiants secondaires, en particulier les numéros de téléphone portable, s'est également révélé être un catalyseur majeur de l'inclusivité. Ces éléments peuvent

notamment servir de passerelle vers d'autres systèmes d'infrastructure publique numérique, comme l'identité numérique — à l'image de ce qui existe déjà au Nigéria — et ainsi favoriser l'interopérabilité à l'échelle de tout l'écosystème de services publics numériques (*Business Day*, 2024).

- La transparence tarifaire et l'accessibilité financière jouent un rôle essentiel** dans l'adoption et l'inclusivité d'IPN, tout en renforçant la confiance à l'égard de la banque centrale. La CBE s'est distinguée en assurant la gratuité du service pendant les trois premières années ayant suivi le lancement du SPI. Malgré l'introduction ultérieure de frais de service, le modèle non déficitaire (fondé sur le recouvrement des coûts), avec des tarifs relativement bas par rapport aux paiements par carte (2 %), devrait contribuer à limiter les obstacles à la participation et à favoriser l'inclusivité.
- Pour se hisser au niveau d'inclusivité « Mature », **IPN pourrait envisager de proposer des mécanismes de recours supplémentaires aux usagers** et élargir son offre à d'autres cas d'utilisation en vue d'intégrer les flux de particulier à gouvernement (« P2G ») et de gouvernement à particulier (« G2P »). L'intégration de ces flux permettrait d'améliorer la gestion des recettes de l'État et la prestation de services publics.

**AfricaNenda Foundation**

C1-402, 4th Floor, Block C, Grand Baie La Croisette, Grand Baie, Mauritius

site Web www.africanenda.org | e-mail info@africanenda.org



Novembre 2025

© 2025 - Tous droits réservés
AfricaNenda Foundation